



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 4

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025**

Le 28 novembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Magali VALIORGUE

**Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :**

- . M. Philippe LATRY
- . M. Stéphane BARLAUD
- . M. François HUBERT

**Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :**

- . M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- . M. Damien DELAVOIE à M. Dominique COUTIERE
- . M. Nicolas LAFON à M. Stéphane BARLAUD
- . M. Patrick ROUSSARIE à M. Jean-Yves ARRESTAT

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Boris VALLAUD

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac : M Didier MARCIAL, Directeur Général des Services et Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du service aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 5 du Comité Syndical en date du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

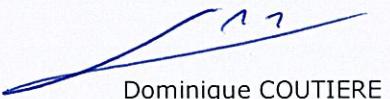
A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

#### D E C I D E :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025, telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 041 – Opérations patrimoniales</b>		
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b> 2111 – Terrains nus	+ 80 131,88	
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b> 2031 – Frais d'études		+ 80 131 ,88

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE